

Page : 1/15

Date d'impression : 04.03.2025 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 04.03.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: KP Rollplastik
- · UFI: 1FS5-00AW-300W-CC6U
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées voir l'article 16
- · Emploi de la substance / de la préparation Revêtement
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

WestWood Kunststofftechnik AG Schürmatt 10

CH-8964 Rudolfstetten Tel.: +41 56 649 24 24

Internet: www.westwood-ch.com

· Service chargé des renseignements:

Département de la sécurité des produits

Monsieur Wegner Tél.: +49 5702 83 92 145 Email: sdb@westwood.de Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique

Tel.: 145 / 24h

depuis l'étranger: +41 44 251 51 51 les cas non urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07



Page : 2/15

Date d'impression : 04.03.2025 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 04.03.2025

Nom du produit: KP Rollplastik

(suite de la page 1)

· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acrylate de n-butyle

Quartz (SiO2)

méthacrylate de méthyle

Acrylate de 2-éthylhexyle

Diéthanol-p-toluidine

Les acides gras, C 18 - insaturés, les dimères, les produits de réaction avec la N, N-diméthyl-1,3-propanediamine

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

- · PBT: Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).
- · vPvB: Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Informations environnementales et toxicologiques : La substance/le mélange ne contient pas de composants présentant des propriétés endocriniennes conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS: 141-32-2 EINECS: 205-480-7 Reg.nr.: 01-2119453155-43	acrylate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	≥10-<25%
CAS: 80-62-6 EINECS: 202-615-1 Reg.nr.: 01-2119452498-28	méthacrylate de méthyle Flam. Liq. 2, H225; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	≥2,5-<10%
CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	Quartz (SiO2) STOT RE 1, H372	≥2,5-<10%
CAS: 103-11-7 EINECS: 203-080-7 Reg.nr.: 01-2119453158-37	Acrylate de 2-éthylhexyle Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	≥1-<2,5%

(suite page 3)



Page : 3/15

Date d'impression : 04.03.2025 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 04.03.2025

Nom du produit: KP Rollplastik

		(suite	de la page 2)
Γ	Numéro CE: 911-490-9		≥0,1-≤0,5%
	Reg.nr.: 01-2119979579-10	Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	
Γ	CAS: 162627-17-0	Les acides gras, C 18 - insaturés, les dimères, les produits de	≥0,1-≤0,5%
		réaction avec la N, N-diméthyl-1,3-propanediamine	
	Reg.nr.: 01-2119970640-38	Skin Sens. 1, H317	

· Indications complémentaires:

La classification avec H372/H373 ne s'applique pas à la préparation. La poussière fine inhalable est liée dans la préparation (liquide).

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Recourir à un traitement médical.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Etourdissement

Sensibilisation cutanée

Irritant pour la peau, des yeux et du système respiratoire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
 Après inhalation, même en l'absence de signes de la maladie, corticostéroïde par inhalation (par exemple Ventolair) donner.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Dioxyde de carbone, sable, poudre d'extinction, mousse.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NOx)

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

Rampants vapeurs peuvent se traduire par une plus grande distance de l'allumage!

(suite page 4)



Page : 4/15

Date d'impression : 04.03.2025 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 04.03.2025

Nom du produit: KP Rollplastik

(suite de la page 3)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Veiller à une aération suffisante.



Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Cool parce que lorsque le récipient de polymérisation chauffé. Par la chaleur, refroidir les récipients avec de l'eau De refroidissement d'urgence pour les cas d'incendie à proximité. Récipient fermé pour protéger contre la chaleur (augmentation de pression). Éviter la chaleur.

Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

au moins 7 fois changements d'airpar heure

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Seuls les équipements anti-explosion.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir à l'abri de la chaleur.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le bidon d'origine.

Stocker dans un endroit frais.

(suite page 5)



Page : 5/15

Date d'impression : 04.03.2025 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 04.03.2025

Nom du produit: KP Rollplastik

(suite de la page 4)

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des bindons bien fermés.

Stockage nécessaire dans un local collecteur.

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.

max. 30 ° C Température de stockage

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Revêtement de construction ou d'étanchéité

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:			
141-32-2 acrylate de n-butyle (≥10-<25%)			
VME (Suis		anée: 22 mg/m³, 4 ppm	
	Valeur à long te H S SSc;	rme: 11 mg/m³, 2 ppm	
90 62 6 m		oulo (>2 E <409/)	
	éthacrylate de mét		
VIVIE (Suis		anée: 420 mg/m³, 100 ppm rme: 210 mg/m³, 50 ppm	
	S SSc;	тте. 210 тут , 30 ррт	
103-11-7 A	crylate de 2-éthylh	exyle (≥1-<2,5%)	
VME (Suis	se) Valeur moment	anée: 38 mg/m³, 5 ppm	
		rme: 38 mg/m³, 5 ppm	
	S SSc;		
· DNEL			
	crylate de n-butyle		
Inhalatoire	DNEL (travailleur)	11 mg/m³ (Long terme - effets locaux)	
	éthacrylate de mét		
Inhalatoire	DNEL (travailleur)	210 mg/m³ (Long terme - effets locaux)	
		210 mg/m³ (Long terme - effets systémiques) à long terme	
	DNEL (population)	74,3 mg/m³ (Long terme - effets systémiques)	
		105 mg/m³ (Long terme - effets locaux)	
103-11-7 A	crylate de 2-éthylh	exyle	
Dermique	DNEL	242 μg/cm² (Employé / industriel / commercial)	
		À long terme et à court terme	
Inhalatoire		37,5 mg/m³ (Employé / industriel / commercial)	
Diéthanol-p-toluidine			
•	DNEL (travailleur)	1,4 mg/kg bw/day (Long terme - effets systémiques)	
Inhalatoire	DNEL (travailleur)	9,8 mg/m³ (Long terme - effets systémiques)	
·PNEC			
80-62-6 me	éthacrylate de mét	nyle	
PNEC sédi	ment 1,47 mg/kg d	w (sol)	
			(suite page 6)

(suite page 6)



Page : 6/15

Date d'impression : 04.03.2025 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 04.03.2025

Nom du produit: KP Rollplastik

(suite de la page 5) 5,74 mg/kg dw (eau douce) 0,094 mg/l (L'eau de mer) **PNEC** 0,94 mg/l (eau douce) 103-11-7 Acrylate de 2-éthylhexyle 2,3 mg/l (Les microorganismes du sol) Boden 1 mg/l (sol) **PNEC** 0,0023 mg/kg (prise orale) eau 0,126 mg/l (sédiment) 0,002727 mg/l (eau douce) Diéthanol-p-toluidine PNEC sédiment 0,12 mg/kg dw (L'eau de mer) 1,2 mg/kg dw (eau)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

- · Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

0,005 mg/l (L'eau de mer)

0,048 mg/l (eau)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

Assurer une bonne ventilation.

A l'intérieur et en cas de dépassement des valeurs limites Utiliser un appareil respiratoire autonome : type de filtre A1, à fortes concentrations A2, en cas d'exposition intensive ou prolongée utiliser un appareil respiratoire autonome.

L'utilisation de la hotte de protection respiratoire est recommandée car ne portant pas de limites de temps s'appliquent.

Protection des mains:



PNEC

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée. Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Matériau des gants



Gants en caoutchouc butyle - butyle par exemple KCL BUTOJET

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,7 mm

Durée de la percée : ≥ 480 min

The selection of a suitable glove depends not only on the material but also on other quality characteristics and varies from manufacturer to manufacturer.

(suite page 7)



Page : 7/15

Date d'impression : 04.03.2025 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 04.03.2025

Nom du produit: KP Rollplastik

(suite de la page 6)

Protective gloves according to EN 374.

Suitable material: nitrile rubber

· Temps de pénétration du matériau des gants

Notre recommandation est principalement mis sur une utilisation ponctuelle comme une protection à court terme Éclaboussures de liquide. Pour d'autres applications, vous devriez contacter un fabricant de gants. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

 Butylcaoutchouc
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Butylcaoutchouc
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en cuir
- · Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques EN-Norme: EN 166

· Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physique
 Couleur:
 Odeur:
 Seuil olfactif:
 Point de fusion/point de congélation:
 Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:
 Inflammabilité (solide, gaz):

Inflammable.

· Limites d'explosion:

· Inférieure: 1,7 Vol % (MMA) · Supérieure: 12,5 Vol % (MMA)

Point d'éclair >35 °C (DIN EN ISO 3680)

Température d'inflammation:valeur du pH:292 °C (BA)Non déterminé.

Mélange non polaire/aprotique.

· Viscosité:

Cinématique à 20 °C:
 Dynamique à 20 °C:
 2.924 mm²/s (EN ISO 2431)
 5.000 mPas (EN ISO 2555)

· Solubilité dans/miscibilité avec

· l'eau: Pas ou peu miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Pow: 4,29 (2-EHA); (25 °C, OECD 107)

log Pow: 1,38 (MMA) log Kow 2,38 (25 °C9 (BA)

Pression de vapeur à 20 °C: 0,2 hPa (2-EHA)

(suite page 8)



Page: 8/15

Date d'impression : 04.03.2025 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 04.03.2025

Nom du produit: KP Rollplastik

(suite de la page 7)

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,71 g/cm³ (EN ISO 2811-1)

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

Non déterminé.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0.1 % · VOC (CE) 10,46 % 79,9 % · Teneur en substances solides:

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger

physique

 Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant

· Liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.

· Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

· Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité voir la section 10.2
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique.

Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.

Une polymérisation dangereuse peut se produire après l'épuisement de l'inhibiteur

· 10.4 Conditions à éviter Éviter la chaleur. Evitez la lumière solaire directe.

(suite page 9)



Page: 9/15

Date d'impression : 04.03.2025 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 04.03.2025

Nom du produit: KP Rollplastik

(suite de la page 8)

- · 10.5 Matières incompatibles: Réaction violente avec les peroxydes et autres agents réducteurs.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Indications complémentaires:

Procédures d'urgence varient selon les circonstances individuelles. Le client doit avoir un plan d'urgence pour le lieu de travail peuvent être présents.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques II n'y avait pas des résultats toxicologiques au mélange.
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LI	Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
ATE (Vale	ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))		
Dermique	DL50	19.234 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	CL50/4h	99,1 mg/l (rat)	
141-32-2 a	crylate de	e n-butyle	
Oral	DL50	3.150 mg/kg (rat) (BASF-Test)	
Dermique	DL50	2.000 mg/kg (lapin) (sonstiges)	
Inhalatoire	CL50/4h	10,3 mg/l (rat) (OECD 403)	
		les essais de blev vapeur	
80-62-6 me	thacrylat	te de méthyle	
Oral	DL50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)	
	NOAEL	2.000 ppm (rat)	
		dans l'eau potable, 6 - 2000 ppm	
		Constatations: Aucun effet toxique	
	LD50	>5.000 mg/kg (rat)	
Dermique	DL50	>5.000 mg/kg (lapin)	
	CL50	>5.000 mg/kg (lapin)	
	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	NOAEL	25 ppm (rat)	
		25 - 400 ppm	
		Résultats: des lésions des muqueuses dans le nez à 400 ppm	
		29,8 mg/l (rat)	
		e 2-éthylhexyle	
Oral	DL50	4.435 mg/kg (rat) (BASF-Test)	
	LD50	4.435 mg/kg (rat)	
Dermique	DL50	7.522 mg/kg (lapin)	
	CL50	7.520 mg/kg (lapin)	
	LD50	7.522 mg/kg (lapin)	
Diéthanol-	p-toluidir	1e	
Oral	DL50	500 mg/kg (ATE)	
· Effet prima	Effet primaire d'irritation:		

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)



Page : 10/15

Date d'impression : 04.03.2025 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 04.03.2025

Nom du produit: KP Rollplastik

(suite de la page 9)

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):

En raison de la forte pression de vapeur est une concentration dangereuse dans l'air rapidement été atteint. A des concentrations élevées peut se produire un effet narcotique.

- Toxicité subaiguë à chronique: pas testé.
- Indications toxicologiques complémentaires:
- · Toxicocinétique, métabolisme et distribution Le médicament est rapidement métabolisé (MMA).

	·	, ,	
· Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)			
80-62-6 méthacrylate de méthyle			
Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)			
103-11-7 Acrylate de 2-éthylhexyle			
Oral LD50 4.435 mg/kg (rat)			

- · Toxicité par administration répétée pas de données disponibles
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) pas testé.
- 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien		
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques		
· 12.1 Toxicité		
80-62-6 méthacrylate	e de méthyle	
EC3/16h 100 mg/l (Pseudomonas putida) (Cell proliferation inhibition test, Bringmann-Kühn)	
103-11-7 Acrylate de	e 2-éthylhexyle	
EC50/21d 0,5 mg/l (d	daf)	
· Toxicité aquatique:		
141-32-2 acrylate de	n-butyle	
EC0/3d	>150 mg/l (Bel) (industriell (aerob))	
autre (28d)	>1.000 mg/kg (BMO) (Directive 217 de l'OCDE) Le produit n' a pas été testé. l'énoncé est dérivé du produit b de structure ou de composition similaire. L'indication de toxicité se réfère à la concentration nominale.	
EC50/48h	8,2 mg/l (daphnia magna) (Directive 202 de l'OCDE) L'indication de toxicité se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.	
NOEC/21d (statique)	0,136 mg/l (daphnia magna) (OECD 211) L'indication de l'effet toxique se rapporte aux concentrations déterminées analytiquement.	
EC50/96h (statique)	2,65 mg/l (Selenastrum capricornutum) (Directive 201 de l'OCDE) L'indication de toxicité se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.	
	2,1 mg/l (w) (Ligne directrice 203 de l'OCDE, débit) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.	

(suite page 11)



Page: 11/15

Date d'impression : 04.03.2025 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 04.03.2025

Nom du produit: KP Rollplastik

	(suite de la page 10)
EC20/0,5h	>1.000 mg/l (Bel) (OECD 209) Le produit n' a pas été testé. L'énoncé est dérivé d'une structure ou d'une composition de produit similaire.
80-62-6 méthacryla	ate de méthyle
EC50/48h	69 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
CL50/96h	>79 mg/l (La truite arc) (OECD 203)
ErC50/72h	>110 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
NOEC/72h	>110 mg/l (Selenastrum capricornutum) (OECD 201)
EC50/72h	>110 mg/l (Selenastrum capricornutum) (OECD 201)
NOEC	9,4 mg/l (Danio rerio) (OECD 210)
	fish early life stage test, 35 days
	37 mg/l (daphnia magna) (OECD 211) 21 days
103-11-7 Acrylate (de 2-éthylhexyle
autre (28d)	>1.000 mg/kg (Les microorganismes du sol) (Directive 217 de l'OCDE) Le produit n'a pas été testé. La déclaration a été dérivé de produits de structure ou de composition analogue.
EC50/48h	1,3 mg/l (daf)
	1,3 mg/l (daphnia magna) (Directive 202 de l'OCDE) Part 1
CL50/96h	1,81 mg/l (poisson)
	1,81 mg/l (La truite arc) (OECD 203)
ErC50/72h	1,71 mg/l (algue)
NOEC/21d	0,19 mg/l (daf)
	0,19 mg/l (daphnia magna) Les détails de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement. Le produit n'a pas été testé. La déclaration a été dérivé de produits de structure ou de composition analogue.
EC50/72h (statique)	1,71 mg/l (scenedesmus subspicatus) (OECD 201) Die Angaben der toxischen Wirkung bezieht sich auf die analytisch ermittelte Konzentration.

- 12.2 Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.
- · Autres indications: Le produit est aisément biodégradable.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation

2-EHA:

Peuvent être accumulés dans les organismes.

Le potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration: 282.4 (calculé)

· 12.4 Mobilité dans le sol

MMA: Une liaison à la phase solide des boues du sol, les sédiments et les eaux usées ne devrait pas. De la surface de l'eau la substance est évaporé lentement dans l'atmosphère. Lorsque la substance dans l'environnement, il verleibt de préférence dans le compartiment dans lequel il a émergé.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).
- vPvB: Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

(suite page 12)



Page : 12/15

Date d'impression : 04.03.2025 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 04.03.2025

Nom du produit: KP Rollplastik

(suite de la page 11)

- · 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques:
- · **Valeur DBO5:** 0.14 g/g (MMA)
- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les déchets dangereux selon au catalogue des déchets (EWC). Si le recyclage n'est pas possible, les déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales doivent être enlevés.

· Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Résidus de produit non durcis sont des déchets spéciaux.

Résidus de produits durcis sont pas des déchets dangereux.

Code déchet:

Les codes de déchet suivants du catalogue européen des déchets (CED), sont considérées comme une recommandation. La cession doit être coordonnée avec l'entreprise d'élimination des déchets local.

Produits liquides:

Contenir 080111* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

080199 déchets a. N. G.

Résidus de produit durci:

080112 peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111 déchets

080410 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à 080409

- · Catalogue européen des déchets 080111 * (recommandé)
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Ce produit (liquide) et son contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, ADN, IMDG néant UN1263

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN, IMDG néant · IATA PAINT

(suite page 13)



Page : 13/15

Date d'impression : 04.03.2025 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 04.03.2025

Nom du produit: KP Rollplastik

(suite de la page 12)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG

· Classe néant

·IATA



· Class 3 Liquides inflammables.

· Label 3

14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe

Il de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

• **Remarques:** > 450 l: 3 F1, III (2.2.3.1.5)

· IMDG

• **Remarques:** > 450 l: 3, III (2.3.2.5)

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 14)



Page : 14/15

Date d'impression : 04.03.2025 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 04.03.2025

Nom du produit: KP Rollplastik

(suite de la page 13)

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

 Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail:

Restrictions prévues par la directive sur la protection de la maternité (94/33/CE).

Restrictions d'emploi pour les directive de la maternité (92/85/CEE) pour les mères enceintes et allaitantes.

- · Classe de pollution des eaux: classe B (Classification propre)
- · VOC (CE) 10,46 %
- · VOCV (CH) 0,06 %
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces chiffres se rapportent au produit tel que livré.

Secteur d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes du mélange

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU19 Bâtiment et travaux de construction

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 15)



Page : 15/15

Date d'impression : 04.03.2025 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 04.03.2025

Nom du produit: KP Rollplastik

(suite de la page 14)

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Remarques pour formation

L'enseignement sur les dangers et les précautions à remettre la notice d'exploitation (règle technique 555). L'instruction doit avoir lieu avant le début de l'emploi et au moins annuellement par la suite.

- · Date de la version précédente: 12.07.2022
- Numéro de la version précédente: 3

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

Sources

www.gestis.de

www.echa.eu

logkow.cisti.nrc.ca

* Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR -